Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 27 (1997)
Heft: 7-8

Artikel: Quel avenir pour les EMS?
Autor: Probst, Jean-Robert / Béal, Patrick
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-827408

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VD

Quel avenir pour les EMS?

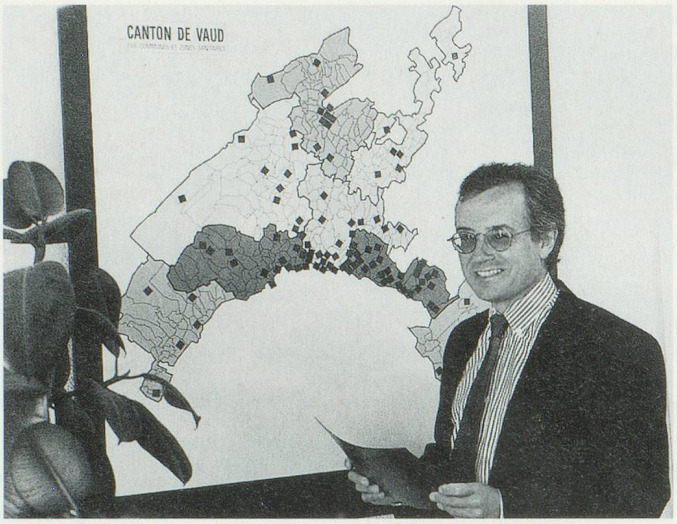

Patrick Béal, secrétaire général de l'Avdems Photo Y. D.

L'Association vaudoise d'Etablissements médico-sociaux (AVDEMS), regroupe 150 EMS. Elle gère les aspects financiers et la politique à moyen et long terme. Interview de Patrick Béal, son secrétaire général.

– Il règne un peu de confusion dans le domaine financier en EMS. Concrètement, quelle est la situation actuelle?

– La situation en 1997 est quasi identique à celle de 1996, puisqu'on est en absence de convention d'hébergement. Il y a désaccord entre les quotes-parts respectives de l'Etat et des assureurs. On est en attente de la décision du Conseil fédéral, qui fera jurisprudence. Le problème pour nous, c'est que la nouvelle tarification interviendra avec effet rétroactif.

– Cela va correspondre à des sommes considérables?

– Oui, et cela entraînera de grosses difficultés, parce qu'il y aura des décès entre-temps, des gens qui auront déménagé. On aura énormément de mal à régulariser la situation.

– Le coût d'une journée en EMS s'élève bien à Fr. 180.–?

– Oui, c'est la réalité actuelle. Dans le canton, on arrive à une moyenne de Fr. 180.–. A l'exploitation seulement. Le montant de l'investissement ou du loyer de l'EMS est pris en charge à part. Parce que le contribuable, qui a payé ses impôts pendant cinq ans au moins dans le canton de Vaud, est exonéré du montant d'investissement. C'est l'Etat qui paie.

– Sur ces Fr. 180.–, l'assurance en paie 60.– et le pensionnaire 120.–.

– Le pensionnaire ou les régimes sociaux.

– Ce qui correspond grosso-modo à une dépense mensuelle de Fr. 3600.– par mois à la charge du pensionnaire. Le problème se pose pour des pensionnaires qui ont accumulé des biens pendant leur vie active et doivent payer plein tarif. N'y a-t-il pas danger qu'ils grignotent leur patrimoine en quelques années?

– Par rapport à Genève, il y a une énorme différence. A Genève on est sous le régime de l'assistance sociale, dans le canton de Vaud, sous le régime du droit social. Une personne remplissant toutes les conditions peut recevoir, en plus de l'AVS et des prestations complémentaires, une aide de l'Etat. Mais il n'y a plus, comme auparavant, la notion de répercuter cette dette sur les héritiers.

– Quelle sera la politique des EMS à l'avenir?

– En parallèle aux longs séjours, se développe dans le cadre d'EMS 2000 d'autres solutions alternatives. On a de plus en plus d'accueil temporaire, de résidences-service, d'appartements sécuritaires, de courts séjours en urgence médico-sociale, etc. A terme, on aura un redimensionnement de l'activité long séjour. Peut-être 600 à 700 lits en moins, mais des lits de meilleure qualité, plus médicalisés, surtout en psychogériatrie, parce que c'est la limite du maintien à domicile. A côté de ça, entre le domicile et le long séjour, il y aura toute une série de prestations qui vont se développer. On va vers une sorte d'hôtellerie spécialisée un petit peu à la carte. Tout le monde n'aura pas besoin de consommer la même chose.

– Qu'est-ce qui va changer sur le plan financier?

– En 1998-99, on aura la possibilité de financer la personne et non plus l'établissement. On rattachera un coût des soins et un forfait hôtelier à une personne. On se distancie de plus en plus des hôpitaux, qui travaillent avec une enveloppe budgétaire et cela me semble le plus correct en gériatrie.

Interview: J.-R. P.

Conseil éthique

En mai dernier, l'Avdems a élu un premier conseil éthique, chargé d'appliquer la charte en 24 points, adoptée au printemps 1994. Les cinq membres élus sont les suivants:

Président: Alfred Demont, ancien Juge de paix du Cercle de Lausanne. Représentant des clients: Prof. Claude Bridel, président de l'Association Alzheimer Suisse. Spécialiste de l'éthique: Dr Pierre-Guy Chassot. Représentant des EMS: Marc Vuilleumier, directeur d'EMS. Représentant de l'Avdems: Patrick Béal, secrétaire général.